

Rupture de toutes les négociations contre le statut des fonctionnaires et toutes les retraites !

En tournée pour le centenaire de l'armistice, Macron a souhaité honorer Pétain, général massacreur de 1914-18, puis chef du gouvernement fasciste de Vichy. Le 11 novembre, le président a accueilli Trump, Poutine, Merkel, Netanyahu, Erdoğan... Justifiant la hausse des prix des carburants qui touche d'abord les plus pauvres, Macron et son gouvernement accompagnent les fermetures de sites et plans de licenciements (Ford, Ascoval, Happy Chic, General Electric...), adopte un budget 2019 pour les riches et les capitalistes, menace les chômeurs de réduire leurs allocations.

Depuis son élection, il procède par « concertation » avec les « partenaires sociaux » en les associant aux coups qu'il porte contre le droit du travail, contre les immigrés, en détruisant le statut des cheminots, en instaurant la sélection après le bac. A chaque fois, les directions syndicales CGT, CFDT, FO, UNSA, Solidaires, FSU... discutent, légitimement et accompagnent les mauvais coups.

Contre les retraites

Contre le système actuel de retraites par répartition, Macron a chargé l'ancien député UMP passé à LREM, Jean Paul Delevoye, de se concerter pour instaurer un « système universel » où « chaque euro cotisé sera reversé ». C'est un coup énorme contre un acquis social. En ligne de mire : fin de ce qui reste des régimes spéciaux, des 25 meilleures années de rémunérations (secteur privé) et des 6 derniers mois (fonction publique) pour le calcul de la pension, remplacement des retraites complémentaires par des fonds de pension. Pavageau (FO) s'était dit « satisfait » d'avoir obtenu « plus d'éléments concrets que lors des six derniers mois » (*Le Monde*, 10 octobre). Berger (CFDT) a salué « une réunion utile » qui a permis de mettre sur la table « un certain nombre d'éléments arbitrés » (*Le Monde*, 10 octobre). La direction de la CGT poursuit la concertation.

Contre les fonctionnaires

Alors que 20 % des travailleurs de la fonction publique sont déjà en CDD et que les salaires sont gelés, ces mêmes représentants syndicaux se sont rendus, durant 8 mois aux « concertations » contre le statut des fonctionnaires : CAP22 pour « rémunérer au mérite », « recourir aux CDD », « externaliser les

missions ». Résultat ? Le premier ministre a annoncé le 29 octobre qu'une loi serait adoptée début 2019.

Contre l'école publique

Le 15 octobre, Blanquer a présenté aux directions syndicales un projet de loi contre le droit aux études et le statut des enseignants. Accompagnant les 2 600 suppressions de postes de professeurs au budget 2019, le projet Blanquer prévoit de compenser financièrement les villes qui ouvriront des écoles maternelles privées, de remplacer les écoles de formation des professeurs par des instituts dont la direction sera nommée par le ministère, d'autoriser les « assistants d'éducation » à enseigner, de modifier l'affection territoriale des enseignants, de créer une instance d'évaluation des établissements scolaires. En plus, le gouvernement prévoit de recourir de manière accrue à la police dans les établissements scolaires.

Rupture des négociations des projets réactionnaires ! Front unique ouvrier pour l'emploi et les acquis !

Alors que les cheminots et les étudiants ont perdu à cause des « propositions » des chefs syndicaux et de leur refus d'appeler à la grève générale, celles-ci poursuivent leur collaboration avec le gouvernement. En complément, elles décrètent des journées d'action de 24 heures (9 octobre, 12 novembre) qui démoralisent et interdisent toute victoire. Pour l'emporter, pour battre le gouvernement, les travailleurs des entreprises et de la fonction publique doivent imposer, au sein des assemblées générales et lors des réunions syndicales :

Rupture avec le gouvernement ! Aucune négociation des plans du gouvernement et du patronat !

Aucun licenciement dans les usines ! À bas le budget 2019 ! Retrait du projet de loi contre les fonctionnaires ! Retrait du plan contre les retraites ! Retrait du plan contre les chômeurs !

Augmentation des salaires ! Diminution du temps de travail pour embaucher tous les chômeurs ! Rétablissement de la retraite entière à 37,5 annuités, pension calculée pour tous sur les 6 meilleurs mois !



11 novembre 2018